



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Avis n° 2016-7		
Commission territoriale Champagne-Ardenne 25/05/2016	<b>Objet</b> : Eléments de doctrine régionale pour la prise en compte des Odonates dans le cadre des études réglementaires en Champagne-Ardenne	<b>Vote</b> : Avis favorable <i>par le conseil plénier</i>

### Contexte

Ce document s'inscrit dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan National d'Action en faveur des Odonates. Il s'agit d'une note de cadrage définissant les principales étapes à suivre pour une meilleure prise en compte des odonates (et particulièrement les espèces protégées) dans les études d'impact en Champagne-Ardenne.

Il a été coordonné et rédigé par Vincent Ternois du CPIE du Pays de Soulaines et spécialiste des odonates en Champagne-Ardenne.

### Questions au CSRPN

Le document proposé répond-il aux objectifs assignés, c'est-à-dire d'apporter un cadre cohérent pour les études d'impact relatives aux odonates protégés en Champagne-Ardenne ?

### Supports de réflexion

- Ternois V.(coord.), 2015, Eléments de doctrine régionale pour la prise en compte des Odonates dans le cadre des études réglementaires en Champagne- Ardenne (version 1), CPIE du Pays de Soulaines, SFO Champagne-Ardenne, DREAL Champagne-Ardenne, 57 pages

- Rapport de Sylvain Gaudin, membre du CSRPN

### Analyse du CSRPN

Ce document fait un état des lieux sur les connaissances régionales concernant les odonates, notamment sur les espèces patrimoniales et en particulier sur les espèces protégées (*Coenagrion mercuriale*, *Oxygastra curtisii*, *Leucorrhinia pectoralis*, *L. caudalis* et *Ophiogomphus cecilia*). Il s'agit d'un document complet qui résulte non seulement d'un gros travail de bibliographie, mais également de synthèse des connaissances régionales au sujet des espèces considérées. Il est bien illustré et pédagogique.

Quelques précisions et améliorations sont demandées :

- Pour certaines espèces, des périmètres d'étude relativement précis (1 à 3 km, rayon de 10 km...) sont préconisés dans le document, sans qu'ils soient nécessairement argumentés (bibliographie, expériences passées, etc.). Dans la mesure où ces préconisations vont s'imposer, il est demandé à ce qu'elles soient argumentées, même sommairement et que les

sources soient citées dans le texte.

- Le tableau synthétisant les conditions de réalisation d'un inventaire odonatalogique global en page 28 serait à étoffer ou à développer pour que les personnes réalisant les inventaires et les études aient bien toutes les informations nécessaires à une bonne prospection. Ainsi, *la période de prospection pourrait être assortie de critères phénologiques sur les espèces. Les éléments conduisant à moduler le nombre de passages pourraient également être cités.*

Au niveau de la forme

- Le plan est à corriger : il y a deux paragraphes portant le même numéro (IV.6).
- Certains liens présentés en page 15 vont évoluer avec la fusion des régions. Il faudra les mettre à jour dans le document et en proposer au téléchargement une nouvelle version.

### **Avis du CSRPN**

Le CSRPN émet un **avis favorable** sur le document présentant les éléments de doctrine régionale pour la prise en compte des Odonates dans les études réglementaires en Champagne Ardenne. Ce document semble à même d'apporter une aide aux personnes œuvrant à la recherche des Odonates protégés en Champagne-Ardenne. Il précise les informations connues sur ces espèces et donne de manière précise les méthodes permettant de réaliser des prospections efficaces.

### **Recommandations**

Développer l'argumentaire des préconisations pour les différentes espèces protégées et citer les sources mobilisées

Enrichir les préconisations pour la réalisation d'un inventaire odonatalogique global

Procéder aux corrections de forme

**Fait le 6 septembre 2016**  
**Le président du CSRPN**



**Serge Muller**